

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 367

présenté par  
M. Jacob, rapporteur  
au nom de la commission des affaires économiques,  
Mme Berthelot, M. Letchimy, M. Tourtelier, M. Brottes, M. Lesterlin  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 32**

Compléter l'alinéa 9 par les mots :

« et régionaux ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cette précision a pour but de prendre en considération la particularité de certains territoires ultra marins qui ne disposent pas de centre hospitalier universitaire (CHU), et notamment de la Guyane engagée dans la constitution d'un pôle de compétitivité santé en milieu tropical adossé au pôle de compétitivité LyonBiopole.